



Les membres des associations qui ont organisé les journées commémoratives avec l'historien Jean-Marc Schiappa et le conseiller municipal PCF des Mées Joseph Bloise, devant la fontaine de la République. PHOTO M.T.

Mees. Centenaire de la fontaine de la République et Constitution de 1793.

«Le peuple n'a qu'un ennemi, son gouvernement»

■ «Pourquoi parler de la constitution de 1793 ?». C'est la question que pose d'emblée Jean-Marc Schiappa, historien, président de l'Institut de recherches et d'étude de la libre pensée, samedi à l'occasion d'une conférence organisée aux Mées dans le cadre de la célébration du centenaire de la fontaine de la République, érigée en 1913 en l'honneur des insurgés bas-alpins qui se levèrent pour résister au coup d'État de Louis Bonaparte en 1851. La commémoration de l'érection de ce monument s'est étalée sur 3 jours, à l'initiative de la mairie et avec notamment la collaboration de l'association des Amis des Mées, de l'association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines, ainsi que de la Libre pensée 04.

Outre les expositions qui ont regroupé des dessins des élèves de la commune, des documents des Archives départementales, ces journées ont été l'occasion de nombreuses conférences, comme celles, remarquables, vendredi soir, de Frédéric Négrel, historien et membre de l'association 1851 sur «les pierres de décembre», consacrée aux monuments des nombreux départements ayant peu ou prou pris part à la résistance contre le coup d'État de 1851 ; ou encore, l'historien de l'université d'Aix-en-Provence Jean-Marie Guillon, qui interrogeait les sources de la tradition républicaine du midi de la France à l'aune de l'insurrection de 1851, conférences sur lesquelles nous reviendrons dans une prochaine édition.

Nostalgie ou mémoire ?

Avec cette interrogation, le conférencier pose donc la problématique de son exposé dans le cadre de l'insurrection de 1851 : «Est-ce pure nostalgie que de parler de la constitution de l'an I ou s'agit-

il au contraire d'une reprise en main de notre destinée collective ?», interrogeait J-Marc Schiappa. Question pas si rhétorique qu'il n'y paraît, à en croire l'historien, puisqu'il s'agit bien pour ce dernier de retracer les suites historiques de cette Constitution dont les détracteurs de la Révolution française n'ont eu de cesse jusqu'à aujourd'hui de répéter qu'elle n'avait jamais été appliquée. Pour J-Marc Schiappa, les grands principes de 93 ont été retrouvés dans le préambule de la Constitution de 1946, après la Libération, qui pose les bases théoriques et éthiques de notre modèle social : «Que les dirigeants de la I^{re} et de la V^e République aient malmené ces prin-

cipes, c'est un tout autre débat», ajoutait-il, un brin malicieux.

À la croisée des chemins

Le conférencier poursuivait en évoquant les différentes réceptions historiques de la constitution de l'an I, spécialement les «curieuses» appréciations des conservateurs hostiles à l'esprit révolutionnaire : «Par contre, les républicains que nous sommes l'ont toujours défendue». J-Marc Schiappa invoque pour cela deux raisons : «La Constitution devait obligatoirement être approuvée par le peuple et permettait à celui-ci de délibérer sur l'élaboration des lois». En rappelant le référendum de 2005, où le peuple s'était pro-

noncé contre le traité de Lisbonne, qui avait été ratifié par un coup de force trois ans plus tard, l'historien ne mâche pas ses mots : «La tradition républicaine est l'exact inverse de ce qui s'est produit alors». L'orateur revient à son propos initial en rappelant qu'en 1792, la Révolution était à la croisée des chemins. La déclaration des droits de l'homme de 89 consacrait l'égalité entre les hommes mais en réalité la monarchie constitutionnelle réservait le droit de vote aux citoyens nantis : c'est le suffrage censitaire. «Certes, l'affirmation de l'égalité n'a rien de banal après l'Ancien Régime mais le suffrage censitaire entre en contradiction flagrante avec ce mode de scrutin», faisait observer l'historien, pour qui «on dénonce souvent la violence de la Révolution, qui n'est qu'une réponse à la violence de l'Ancien Régime et ses inégalités».

Autre contradiction qu'avait tenté de résoudre la Constitution de l'an I, alors que c'est la bourgeoisie qui détient désormais le pouvoir politique, c'est le peuple en armes qui défend la Révolution face aux agressions des monarchies étrangères et la réaction intérieure. Il s'agissait dès lors d'organiser à la fois la souveraineté pleine et entière du peuple, ainsi que l'efficacité militaire.

C'est ainsi que les représentants du peuple sont mandatés par ce dernier et révocables à tout instant. Enfin, par l'article 35 de son préambule, la constitution de l'an I proclame l'insurrection comme «le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs» d'un peuple dont le gouvernement viole les droits : «Il reste à savoir comment et quand, à notre époque, le peuple français se réappropriera les traditions de 1793 pour faire face au capitalisme mondialisé ; la seule certitude est que ce moment arrivera».

M.T.

MORGAN TERMEULEN

Un vrai monument

■ «Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs», proclame le préambule de la Constitution de l'an I. Les adversaires de la Grande Révolution française, qui fut l'un des moments les plus glorieux de notre histoire, claironnent à qui mieux mieux que cette Constitution ne fut jamais appliquée, faisant ainsi l'aveu implicite d'en quelle détestation ils tiennent ce qu'il y a de meilleur dans le génie de notre nation. Or, que firent précisément les paysans bas-alpins, les ouvriers de notre département, sinon appliquer à la lettre et dans l'esprit cet article 35 ? Même si l'insurrection finit par échouer, leur combat a-t-il été vain pour autant ? Après une vingtaine d'années d'un pouvoir personnel dévoué aux forces de l'argent, la République finit par recouvrer ses droits et la Commune de Paris, écrasée elle aussi dans le sang, contribua à l'émancipation du peuple, se substituant

à la responsabilité défaillante de l'oligarchie dirigeante. La fontaine de la République des Mées, dont on a célébré ce week-end le centenaire, est un monument au sens plein du terme. En latin, le terme «monumentum», qui provient du verbe «monere», «avertir», signifie littéralement tout ce qui rappelle ou perpétue le souvenir, qui sert à avertir. En effet, la fontaine de la République des Mées sert à rappeler aux générations précédentes et à venir qui furent ces hommes et ces femmes, humbles et modestes qui se soulevèrent pour défendre leur seul bien, la liberté. En même temps, le monument sert à avertir des dangers qui pèsent toujours sur la liberté des peuples quand les intérêts privés s'y heurtent. C'est d'autant plus vrai de nos jours que le gouvernement de la République est totalement inféodé au pouvoir de l'argent au mépris de la souveraineté du peuple français : la réaffirmation sans concession de sa volonté est à l'ordre du jour.

En bref

CCI Risque lié aux substances Psychoactives

La Chambre de Commerce et d'Industrie organise deux réunions d'information sur le thème : «Prévention du risque lié à l'usage des Substances Psychoactives (Alcool, Drogue, médicaments) en milieu professionnel.

Intervenant : AISMT 04 (Médecine du Travail).

A Digne-les-Bains, le 25 septembre de 9h30 à 12h, Salle des sessions de la CCI 60 Bd Gassendi.

A Manosque, le 26 septembre de 9h30 à 12h, Immeuble le Galaxis - ZI saint Joseph - 9173 rue Berthelot.

Digne-les-Bains Portes ouvertes au mur d'escalade

Le Club Alpin Français de Haute-Provence effectue une opération portes ouvertes à la salle d'escalade de St Véran située derrière la maison funéraire :

Mardi 10 septembre et jeudi 12 septembre à partir de 18h30.

Contact : Frédéric Beguel 06 87 61 28 11.

Le Prix Saint Pancrace

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, samedi 14 septembre, l'association «Rénovateurs de Saint Pancrace» invite les amateurs à monter à la chapelle pour le troisième Prix de Saint Pancrace qui sera remis cette année après les concerts de violoncelle par Priscilla Maschio et de chant par Rozaline Jacquet accompagnées par Romain Moullé au clavier. Départ 11 heures.

12 h : apéritif offert par l'association.
Repas tiré du sac 15 h : concert.
Participation libre.
Contact : 06 40 12 73 97.

Semi-marathon recherche motards

Dimanche 22 septembre l'Athletic club de Digne organise le 5e semi-marathon des Amonithes, entre le village de Barles et Digne. L'association recherche à cette occasion dix motards pour participer à la sécurité de la course. Moto Comptoir est chargé de trouver les bénévoles motards.

Il faut être disponible dimanche 22 septembre à partir de 8h30 jusque vers 14 h.

Les inscriptions se font directement auprès de Moto comptoir par mail ou par téléphone.